

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	21 mai 2024
Date de la convocation des conseillers	15 mai 2024
Date de l'affichage de la convocation	15 mai 2024



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES (**arrivée à 19 h 29**), Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, (**arrivée à 19 h 46**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Emma ABREU, donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE,

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : Approbation des tarifs du Centre culturel Jacques PRÉVERT, de Villeparisis

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la délibération du relatif à la municipalisation du Centre Culturel Jacques Prévert depuis le 1^{er} avril 2023,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 13 mai 2024,
Considérant les tarifs pratiqués par les villes alentours,
Considérant que la Ville souhaite encourager le public à découvrir les spectacles par un système d'abonnements fléchés
Considérant que la Ville souhaite favoriser la venue de groupes de spectateurs issus de ses établissements scolaires ou d'ailleurs, et poursuivre le partenariat avec les comités d'entreprises et les communes partenaires du bassin de population de Villeparisis,

Entendu l'exposé de Madame Christine GINGUENE, Adjointe au maire chargée de la culture et du jumelage,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE les tarifs de billetterie du Centre Culturel Jacques Prévert ci-annexés à la présente délibération

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle grille tarifaire du Centre Culturel Jacques Prévert pour le compte de la collectivité.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté après le vote suivant :

ADOPTE après le vote suivant :

33 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Dominique DI PONIO Secrétaire de séance

LES TARIFS DE BILLETTERIE

Proposition d'évolution des Tarifs à l'unité hors abonnement

	Plein	intermédiaire	Réduit / famille
A+	40€	35€	30€
A	30€	25€	20€
B	25€	20€	12€
C	15€	10€	7€

Tarif intermédiaire : habitants Villeparisis, abonnés, +65 ans, intermittents, villes-partenaires, les adhérents des villes et lieux membres des réseaux partenaires (Escales, CirquEvolution), groupes (à partir de 10 pers), agents de la mairie Villeparisis (+ conjoint et enfants), enseignants des établissements scolaires villeparisiens du primaire et secondaire.

Tarif Réduit : - 21 ans, étudiants, Pass culture, RSA, Allocations aux adultes handicapés, demandeurs d'emplois, les familles à partir de 3 personnes dont au moins 1 enfant de -14 ans.

Les formules d'abonnement

Accès à l'abonnement

Ont un accès automatique au statut d'abonné et peuvent acheter des billets à ce tarif sans carte : les Villeparisiens, agents de la mairie Villeparisis (+ conjoint et enfants), enseignants des établissements scolaires villeparisiens du primaire et secondaire.

Les hors commune doivent payer une carte d'abonnement pour avoir accès aux formules proposées.

Carte abonné Hors commune 10€

La carte d'abonnement est accessible aux personnes non domiciliées à Villeparisis et doit être acquise conjointement à l'achat d'une formule d'abonnement au minimum.

Le statut d'abonné donne accès au tarif réduit sur les autres spectacles.

Proposition de nouvelle grille

Formules d'abonnement

	Adulte +21 ans	Jeune -21 ans
3 spectacles	33 €	18 €
5 spectacles	50 €	25 €
7 spectacles	63 €	35 €

Les spectacles concernés par les formules d'abonnement seront fléchés dans la programmation.

LES TARIFS SPECIAUX

- Tarification unique à 5 € par spectacle et par personne (spectacles sélectionnés par la Ville) :
 - o Pour les membres des établissements scolaires lors les séances scolaires et les séances tout-public,
 - o Pour les membres d'une association ou un organisme qui suivent un parcours dans le cadre d'une convention de partenariat,

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240530-24_09317-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

- Pour les élèves les conservatoires hors communes (spectacles sélectionnés par la Ville).
 - Offres promotionnelles occasionnelles.
- Tarifs cinéma :
 - Tarification unique à 2,50€ par entrée pour les séances de projection cinéma dans le cadre scolaires (par exemple : festival du film d'animation).
 - Tarification unique à 3 € par entrée pour les séances de projection cinéma jeune public hors cadre scolaire (par exemple : festival du film d'animation).
 - Tarifs pour les évènements organisés en réseau qui s'appliquent uniformément à l'ensemble des Villes impliquées dans la coréalisation de l'évènement :
 - Tarifs évènement chapiteau CirquEvolution :
 - Plein tarif : 17€
 - Adulte (CARPF et villes-partenaires) : 10€
 - Jeune -18 ans : 5€
 - Tarifs évènement Escales Danse :
 - Plein tarif : 20€
 - Tarif réduit : 15€
 - 12/18 ans : 10€
 - -12 ans : 6€
 - Tarifs Temps fort Les Petits Mômes En Famille : 5€ par spectacle et par personne. Tarification spéciale : lot de 6 tickets 24€ - lot de 10 tickets à 35€.
 - Les Tarifs appliqués aux **habitants des villes partenaires** sont identiques à ceux pratiqués pour les Villeparisiens. En contrepartie de quoi est demandé aux Villes partenaires de s'acquitter d'une contribution forfaitaire de 200€.

Gratuité

- Les accompagnateurs obligatoires encadrant :
 - Les groupes de +10 personnes,
 - Les groupes de mineurs (scolaires, centres de loisirs, EMJ),
 - Les structures spécialisées.
- Les invités désignés par producteurs des spectacles, le nombre de places doit être indiqué dans le contrat de cession.
- Les associations ayant signé une convention de partenariat avec le CCJP.
- Les élèves du conservatoire de musique et de danse de Villeparisis, individuellement ou en groupe avec leurs encadrants pour les spectacles faisant partie de leur cursus (spectacles sélectionnés par la Ville).

La Ville se réserve le droit de modifier ces tarifs en cas de programmation spécifique.

LES TARIFS DU BAR

Le CCJP dispose d'un petit équipement permettant un service de boissons et restauration légère vendus au public en lien avec l'activité artistique du lieu.

Ce service fait partie du projet global d'accueil de la structure et du pôle culturel.

Les produits proposés devront suivre le rythme de la programmation artistique, variant en fonction du ciblage du public (boissons adaptées aux enfants lors du festival des petits pa

CCJP Ville de Villeparisis
077-217705144-20240530-24_09317-DE
Date de réception : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

- Sodas, jus de fruit : 2€
- Eau (50cl) et sirop : 1€
- Café : 1,5€
- Thé, tisane, chocolat : 2€
- Bières, verre de vin : 2,5€
- Mini – friandises : 1 €
- Chips : 1,5€
- Restauration légère (tarte salée avec salade, soupe...) : 3,5 € à 5€
- Dessert : 2 €

LES TARIFS DE LOCATION DE SALLE

Le CCJP est régulièrement sollicité pour des mises à disposition par des organismes privés ou publics. Ces mises à disposition doivent être planifiées au moins trois mois à l'avance, car cela mobilise le personnel du centre culturel et influe sur l'organisation annuelle de leur temps de travail.

Lorsque la mise à disposition se fait sous forme de location, les tarifs ci-après s'appliquent :

TARIFS DE LOCATION ET PRESTATIONS DU CCJP			
Nature de la mise à disposition	Tarif pour les associations domiciliées à Villeparisis	Tarif pour les associations domiciliées hors Villeparisis	Tarif pour les entreprises commerciales dans le champs des arts.
Forfait jour (maximum 12h) sans prestation lumière ni son, avec une permanence de la Ville pour la sécurité technique, et une permanence de la Ville pour la sécurité générale du bâtiment (qui ne remplace pas le service de sécurité de la manifestation).	1 000€	2 000€	3 000€
Forfait jour (maximum 12h) pour prestation lumière scénique (matériel et un technicien).	500€	1 000€	1 000€
Forfait jour pour prestation (maximum 12h) son scénique (matériel et un technicien).	500€	1 000€	1 000€
Forfait jour (maximum 12h) pour 2 techniciens supplémentaires.	540€	540€	540€
Forfait jour (maximum 6h) pour 2 personnes de la Ville en service d'accueil.	270€	540€	540€
Forfait répétitions (4h) avec une permanence pour la sécurité technique	270€	540€	540€